

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 septembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoud BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir M. HAMEAU) - M. Georges MEZUI (pouvoir M. DESEILLE) - M. Jean-François COURGEY (pouvoir Mme KOENDERS) - M. Jean-Philippe MOREL (pouvoir Mme JUBAN) - Mme Stéphanie MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU)

OBJET DE LA DELIBERATION

Zone d'Aménagement Concerté Écocité Jardin des Maraîchers - Cession du lot 2B - Avis sur le cahier des charges

Monsieur Pribetich expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a confié à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), dans le cadre d'une concession, la réalisation de l'opération « Territoire Grand Est ».

Il a décidé, par délibération du 22 décembre 2011, de créer la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Écocité Jardin des Maraîchers.

Conformément à l'article 12, alinéa 12-3 de la convention de concession chaque projet de cession fait l'objet d'un cahier des charges. La première partie de ce cahier des charges, commune à toutes les cessions, a été approuvée par le Conseil Municipal du 30 septembre 2013. La deuxième partie, propre à chaque vente, est soumise au Conseil Municipal pour avis.

Il est donc proposé de donner un avis favorable sur la cession par la SPLAAD à la société Kaufman & Broad Bourgogne Franche-Comté ou à toute autre entité pouvant s'y substituer, portant sur le lot 2 B de la ZAC Ecocité Jardin des Maraîchers d'une superficie de 4 092 m² et affecté d'une surface de plancher maximale de 5 000 m², en vue de la construction de 10 logements dédiés à l'accession abordable et 57 logements à l'accession libre.

La surface de plancher objectif est quant à elle de 4 311 m², répartie en 647 m² en accession abordable à 290 € hors taxes le m² et 3 664 m² en accession libre à 340 € hors taxes le m².

Le prix de la cession sera fixé selon les conditions évoquées ci-dessus en fonction du nombre de m² de surface de plancher et de la répartition définitivement arrêtés au jour de la signature de l'acte authentique.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- donner un avis favorable sur la cession par la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) à la société Kaufman & Broad Bourgogne Franche-Comté ou à toute autre entité pouvant s'y substituer portant sur le lot 2 B de la Zone d'Aménagement Concerté Écocité Jardin des Maraîchers, dans les conditions définies dans la première partie du cahier des charges ;

2- donner un avis favorable sur la deuxième partie de ce dernier, annexée au rapport.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Abstentions : 10